

S-EAD - Site des Enseignements à Distance –
<https://ead.u-cergy.fr/>

Guide étudiant pour la formation à distance – parcours PE

ATTENTION : Nous ne proposons plus les examens à distance.

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez choisi de candidater dans un cursus de formation à distance. Voici quelques informations essentielles sur les modalités des parcours à distance que propose l'ÉSPÉ de Versailles, dispensés par l'université de Cergy Pontoise.

Informations générales.

L'ÉSPÉ de Versailles propose différents masters à distance dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ainsi que des préparations aux concours enseignants. Les différents parcours, dont celui du master PE sont détaillés sur le site ESPE. <http://www.espe-versailles.fr/Professeur-des-ecoles>.

Modalités de la formation à distance.

La modalité «à distance» requiert de la disponibilité, de la rigueur et demande un engagement personnel important. Ce n'est pas un enseignement « à la carte ». Il est suggéré de bien vérifier si la charge de travail est compatible avec sa vie personnelle et professionnelle.

A l'inscription on distinguera 2 modalités selon les parcours.

- La formation master (diplômante) qui nécessite assiduité et travail régulier. L'obtention du master est dépendante de l'assiduité de l'étudiant, des travaux à rendre en contrôle continu en 1^{ère} session, et des notes des examens de fin de semestre et des deux stages.
- La préparation aux concours qui ne requiert pas d'obligation de présence, mais une implication régulière est toutefois conseillée. Seuls les EC de concours et les EC Tice sont proposés dans cette modalité.

La formation se fait via une plateforme connectée à internet. Elle prend appui sur des cours en ligne documentés, des activités individuelles et/ou collaboratives et des rencontres tutorales en ligne avec les professeurs. Les chats, forums, messageries et espaces de partage de documents constituent les principaux outils de communication. Une formation d'accompagnement à la prise en main de la plateforme est organisée.

Exigences de la formation à distance.

Outre les rencontres synchrones auxquelles l'étudiant de master doit obligatoirement participer, un travail personnel conséquent est également exigé pour les activités encadrées par l'enseignant tuteur. Ces rencontres sont réparties sur la semaine, hors période de stage et hors période de vacances universitaires. La participation aux rencontres tutorales est obligatoire pour valider les unités d'enseignement.

Affecté dans un groupe, l'étudiant a un calendrier qui précise l'emploi du temps pour le semestre. Il faut compter de 5 à 7 rendez-vous synchrones par semaine.

Participant au développement des nécessaires capacités d'échange et de partage du métier d'enseignant, le travail collaboratif, les travaux collectifs occupent une place importante et nécessitent l'écoute et le respect des autres étudiants.

Nous proposons maintenant 3 types d'emplois du temps adaptés aux situations les plus communes.

- 1 journée au choix/semaine et les soirées - Le choix de cette journée est possible (du lundi au jeudi).
- Tout en soirée - Les offres sont limitées et doivent être justifiées.
- Tout en journée

-

Evaluations et examens

En master : les évaluations se font en contrôle continu et dans certaines disciplines, par épreuve terminale en fin de semestre. Les modalités de contrôles sont fournies aux étudiants une fois l'inscription enregistrée. L'étudiant est considéré comme défaillant si l'absentéisme est supérieur à 25% pour l'ensemble des activités programmées d'un cours (EC) par l'enseignant. S'agissant d'une réelle formation, il n'y a pas de dérogation à cette règle, quelles qu'en soient les raisons. Un module non suivi entraîne le passage en session de rattrapage (Session 2). Les travaux à rendre ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence aux rencontres tutorales avec les professeurs.

Les productions des étudiants qui sont régulièrement évaluées et 2 concours blancs en français et en mathématiques constituent la moyenne des contrôles continus, celle-ci est associée à 50% aux épreuves terminales pour les disciplines dans lesquelles elles sont organisées (Connaissance du métier, Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences) aux mêmes dates et dans les mêmes conditions que dans les autres sites de l'ESPE.

Attention : le contrôle terminal en régime dérogatoire n'est pas possible pour les étudiants inscrits à distance. Les examens se déroulent sur le site de formation de l'université en fin de semestre. Cela nécessite donc un déplacement sur site (2 à 4 déplacements annuels sont à prévoir en master PE).

En préparation concours : Il n'y a aucun examen, en revanche des travaux évalués sont proposés.

Les stages

Pour les masters, les stages sont obligatoires. En M1, 2 stages d'observation et de pratique accompagnée sont exigés. Leur durée respective est de 2 semaines incompressibles, précédées de deux jours d'observation. Les lieux et les dates de stages sont proposés par les services DSDEN. La mise en stage est sous la responsabilité du site EAD. L'offre n'est pas négociable par l'étudiant, sauf en cas de force majeure. Une demande de dispense de stage peut être accordée sur commission pour les étudiants exerçant déjà des fonctions d'enseignement effectif dans une école maternelle ou primaire.

Pour les étudiants à distance qui ne sont pas de l'Académie de Versailles ou résidant à l'étranger, Ils trouveront eux-mêmes un lieu de stage. Les étudiants sont responsables de ces démarches et doivent se conformer aux procédures administratives données par le site EAD et respecter les dates de stage.

Charte de bonne conduite.

Relative aux modalités d'échanges (entre étudiants, avec les enseignants tuteurs, avec l'administration, en cas de problèmes techniques).

Suivre un parcours de formation à distance sans se rendre sur les lieux de formation et sans en rencontrer les différents partenaires est une spécificité qui peut engendrer des sentiments d'isolement ou de carences d'informations. Dans notre dispositif, l'ensemble de l'information passe par la consultation de vos messages sur la plateforme de formation (Annonces de vos cours et messagerie à consulter fréquemment) et par la consultation régulière de l'emploi du temps.

Pour des problèmes « plus individualisés » vous vous adresserez aux services du S-EAD. Réciproquement, l'étudiant à distance exerce une veille quotidienne sur sa messagerie et fournit une réponse rapide lorsque qu'on le sollicite. Les personnels administratifs et pédagogiques répondent aux nombreuses demandes personnalisées, mais cela demande du temps. La patience est donc de mise en EAD. Les rappels encombrant inutilement les boîtes mails.

Il convient de souligner que les échanges électroniques doivent faire l'objet d'une certaine retenue dans leur rédaction et dans leur forme. Quelques règles élémentaires de courtoisie doivent être respectées dans les échanges :

- La plateforme n'est pas « un réseau social ». Elle ne peut pas être utilisée pour communiquer ses humeurs ou ses états d'âmes à l'ensemble de la communauté. Vérifier les destinataires avant de valider un message.
- Les destinataires des messages sont clairement identifiés et sont limités aux interlocuteurs concernés.
- Les « copier/coller » d'extraits de mail sortis de leur contexte d'une tierce personne ne peuvent être propagés sans son consentement.
- Les différentes marques de ponctuation ou de style ont un sens en termes de communication électronique, écrire en capitale, ou en gras n'est pas anodin... Recherchons la sobriété dans nos échanges.
.....
- Je soussigné, avoir bien pris connaissance des informations concernant la formation à distance, et je m'engage à respecter la charte de bonne conduite éditée ci dessus :
- Le Signature :